

Image not found or type unknown



A.R.E. et C.U.I. Qui les verse?

Par **cosette2000**, le **01/03/2013** à **22:51**

Bonjour,
Je viens de terminer un contrat aidé C.U.I.d'un an en mairie. Pôle Emploi me refuse l' A.R.E. et me renvoie vers la mairie, motif:c'est un secteur public qui n'a pas de convention avec Pôle Emploi.
Qui doit me verse des indemnités chômage?
Quelqu'un pourrait-il me répondre avant que je devienne chèvre?
D'avance, un grand merci.[smile7]